

LA POSITION COMMUNE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE AFRICAINE

Pour les gouvernements africains :

1. S'assurer que la dette de l'Afrique soit immédiatement supprimée et que les gouvernements
2. Combattent la corruption à tout niveau gouvernemental.
3. Réduire la pauvreté doit être une priorité pour tous les gouvernements.
4. Ouvrir les discussions sur la Nouvelle Initiative Africaine (NIA) immédiatement en intégrant la Société Civile et les autres groupes majeurs.
5. *Mettre en place un instrument juridique contraignant en rapport avec le principe 10 de Rio notamment l'accès à l'information, la participation à la prise de décision et l'accès aux cours de justice.*
6. Le VIH/SIDA devrait être déclaré risque de préoccupation majeure.
Allouer un pourcentage du revenu gouvernemental à la lutte contre le VIH/SIDA et les autres maladies transmissibles (fièvre jaune) immédiatement.
Aussi créer des mécanismes pour l'accès aux médicaments HIV/SIDA.
7. Renforcer et consolider les mécanismes de financement multilatéraux pour assister les gouvernements africains et la Société Civile pour un développement durable.
8. S'assurer de la distribution équitable des ressources (nationales et internationales).
9. Se mobiliser pour résoudre tous les conflits sur le continent et se mobiliser pour qu'il existe des gouvernements démocratiques, citons le cas de la Somalie.
10. Créer et renforcer les mécanismes pour une meilleure prise en compte des jeunes dans tous les aspects du développement durable, et comme acteur de promotion de la paix dans les conflits internes.
11. Les procédures et les programmes pour la sauvegarde de l'environnement doivent tenir compte de la Société Civile à tous les niveaux.
Des Commissions pour le Développement Durable (CDDs) au niveau national et régional doivent être initiés dans tous les pays.
12. Ratifier et mettre en œuvre le Protocole BioSécurité et faire fortement pression pour la ratification et la mise en œuvre d'autres conventions, tels que la Convention pour Combattre la Désertification (CCD), le Protocole de Kyoto et les conventions de l'Organisation Internationale du Travail en particulier.
13. Investir plus de ressources pour la société civile, et les intégrer à tous les niveaux des initiatives et des développements.
14. Reconnaître la légitimité des organisations de la société civile, comme partenaire primordial dans le développement durable.

En tant que Société Civile, nous nous engageons à :

1. Travailler avec chaque gouvernement comme partenaires dans le développement durable.
2. Renforcer la Société Civile à travers le travail en réseau et le partage de l'information.
3. Former des partenaires avec les autres acteurs du développement durable.
4. Promouvoir le professionnalisme à l'intérieur de toute la Société Civile.
6. Promouvoir les échanges de connaissances entre les diverses organisations de la Société Civile.

***Les délégués du WSSD Forum ONG, 15-16 octobre 2001, Nairobi,
Kenya***